



Assemblée générale

Distr. limitée
22 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Hicham **Oussihamou** (Maroc)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session la question intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 2^e, 6^e, 9^e, 10^e, 13^e, 14^e, 16^e, 18^e à 21^e et 23^e à 26^e séances, les 10, 18 et 26 octobre, les 1^{er}, 8, 9, 16, 28 et 29 novembre et les 6, 7, 12, 14 et 22 décembre 2018. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. La section II du présent rapport contient un récapitulatif des recommandations formulées par la Cinquième Commission pendant la partie principale de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale à propos des prévisions révisées du Secrétaire général et des incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée, soit sur la recommandation d'une grande commission, soit au titre de points de l'ordre du jour examinés en séance plénière.
4. La section III présente un récapitulatif des questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 que la Cinquième Commission a examinées et pour lesquelles elle a adopté des décisions spécifiques dont elle recommandera l'adoption à l'Assemblée générale.
5. Les recommandations de la Cinquième Commission sont énoncées à la section IV.

¹ [A/C.5/73/SR.2](#), [A/C.5/73/SR.6](#), [A/C.5/73/SR.9](#), [A/C.5/73/SR.10](#), [A/C.5/73/SR.13](#), [A/C.5/73/SR.14](#), [A/C.5/73/SR.16](#), [A/C.5/73/SR.18](#), [A/C.5/73/SR.19](#), [A/C.5/73/SR.20](#), [A/C.5/73/SR.21](#), [A/C.5/73/SR.23](#), [A/C.5/73/SR.24](#), [A/C.5/73/SR.25](#) et [A/C.5/73/SR.26](#).



II. Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

6. Dans ses résolutions [72/263](#) A à C, l'Assemblée générale a approuvé, pour l'exercice biennal 2018-2019, des crédits d'un montant de 5 396 907 300 dollars et des prévisions de recettes d'un montant de 552 311 800 dollars. Par ses résolutions [72/262](#) C et [72/266](#) B, elle a approuvé une réduction de 479 800 dollars.

7. Les recommandations que la Cinquième Commission a formulées, pendant la session de l'Assemblée générale en cours, sur les prévisions révisées du Secrétaire général et sur les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée au titre des points de l'ordre du jour examinés par d'autres grandes commissions ou en séance plénière ont entraîné une augmentation nette de 415 370 300 dollars du montant des crédits approuvés et une augmentation nette de 10 175 500 dollars des prévisions de recettes approuvées.

8. Les prévisions révisées de dépenses et de recettes sont présentées, par chapitre des dépenses et des recettes, dans le tableau ci-après.

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
(En dollars des États-Unis)			
Budget ordinaire			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	119 854 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	—	1 844 000	—
b) Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes (A/73/412, A/73/649)	—	772 500	—
c) Prévisions révisées relatives à l'administration de la justice (A/73/217)	—	1 186 200	—
d) Prévisions révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (A/73/424, A/73/579)	—	13 571 800	—
e) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	—	67 400	—
Total	119 854 000	17 441 900	137 295 900
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences			
	625 634 900		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	—	13 884 900	—
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions et à sa vingt-huitième session extraordinaire (A/73/477, A/73/477/Corr.1, A/73/637)	—	1 406 400	—
c) Incidences sur le budget-programme : convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive (A/C.5/73/10, A/C.5/73/10/Corr.1, A/73/640)	—	508 400	—
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	—	45 100	—
Total	625 634 900	15 844 800	641 479 700

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B		Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)			
3. Affaires politiques	1 230 981 500			
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	5 188 200	—	—
b) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/73/352/Add.1, A/73/352/Add.2, A/73/352/Add.2/Corr.1, A/73/352/Add.4, A/73/352/Add.5, A/73/498/Add.1, A/73/498/Add.2)	—	182 553 400	—	—
c) Incidences sur le budget-programme : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (A/C.5/73/16, A/73/647)	—	267 100	—	—
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	—	2 400	—	—
Total	1 230 981 500	188 011 100	1 418 992 600	
4. Désarmement	24 332 800			
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	333 800	—	—
b) Incidences sur le budget-programme : convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive (A/C.5/73/10, A/C.5/73/10/Corr.1, A/73/640)	—	413 100	—	—
c) Incidences sur le budget-programme : favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale (A/C.5/73/9, A/73/639)	—	206 700	—	—
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	—	3 000	—	—
Total	24 332 800	956 600	25 289 400	
5. Opérations de maintien de la paix	101 620 400			
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	2 211 700	—	—
b) Prévisions révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (A/73/402, A/73/492)	—	2 315 400	—	—
c) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	—	(22 500)	—	—
Total	101 620 400	4 504 600	106 125 000	
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 616 200			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	179 500	—	—
Total	7 616 200	179 500	7 795 700	
7. Cour internationale de Justice	47 792 500			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	1 756 700	—	—
Total	47 792 500	1 756 700	49 549 200	

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B		Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)			
8. Affaires juridiques	50 311 200			
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	11 173 000	—	
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions et à sa vingt-huitième session extraordinaire (A/73/477, A/73/477/Corr.1, A/73/637)	—	11 120 400	—	
c) Incidences sur le budget-programme : rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-dixième session, (A/C.5/73/12, A/73/643)	—	128 100	—	
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	—	335 500	—	
Total	50 311 200	22 757 000		73 068 200
9. Affaires économiques et sociales	159 560 400			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	2 757 300	—	
Total	159 560 400	2 757 300		162 317 700
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 736 400			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	171 800	—	
Total	10 736 400	171 800		10 908 200
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 116 400			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	302 600	—	
Total	16 116 400	302 600		16 419 000
2. Commerce et développement	130 694 300			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	4 784 100	—	
Total	130 694 300	4 784 100		135 478 400
13. Centre du commerce international	37 354 000			
Total	37 354 000	—		37 354 000
14. Environnement	39 603 700			
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	897 100	—	
b) Incidences sur le budget-programme : effets des rayonnements ionisants (A/C.5/73/8, A/73/642)	—	24 900	—	
c) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	—	3 700	—	
Total	39 603 700	925 700		40 529 400

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)				
15. Établissements humains	20 971 900				
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	1 531 000			
Total	20 971 900	1 531 000			22 502 900
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	39 688 200				
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	1 100 600			
Total	39 688 200	1 100 600			40 788 800
17. ONU-Femmes	16 304 000				
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	240 100			
Total	16 304 000	240 100			16 544 100
18. Développement économique et social en Afrique	157 539 100				
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	5 805 100			
b) Travaux de rénovation de l'Africa Hall et travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/73/355, A/73/616)	—	964 500			
Total	157 539 100	6 769 600			164 308 700
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	99 570 400				
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	4 611 000			
b) Proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/73/327, A/73/425)	—	1 065 500			
Total	99 570 400	5 676 500			105 246 900
20. Développement économique en Europe	61 723 600				
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	1 959 800			
Total	61 723 600	1 959 800			63 683 400
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	112 450 200				
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	4 131 200			
b) Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/73/351, A/73/457)	—	231 700			
Total	112 450 200	4 362 900			116 813 100

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B		Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)			
22. Développement économique et social en Asie occidentale	73 466 000			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	(90 300)		—
Total	73 466 000	(90 300)		73 375 700
23. Programme ordinaire de coopération technique	65 808 900			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	7 700		—
Total	65 808 900	7 700		65 816 600
24. Droits de l'homme	202 779 100			
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	11 183 700		—
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente- septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions et à sa vingt-huitième session extraordinaire (A/73/477, A/73/477/Corr.1, A/73/637)	—	15 232 500		—
c) Incidences sur le budget-programme : appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/73/15, A/73/648)	—	423 700		—
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	—	402 900		—
Total	202 779 100	27 242 800		230 021 900
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	86 106 200			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	27 500		—
Total	86 106 200	27 500		86 133 700
26. Réfugiés de Palestine	56 863 300			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	(1 899 000)		—
Total	56 863 300	(1 899 000)		54 964 300
27. Aide humanitaire	33 055 100			
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	489 300		—
Total	33 055 100	489 300		33 544 400
28. Information	177 359 500			
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-1919 (A/73/493, A/73/625)	—	4 756 300		—

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)		
b) Incidences sur le budget-programme : convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive (A/C.5/73/10, A/C.5/73/10/Corr.1, A/73/640)	–	40 100	–
c) Incidences sur le budget-programme : appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/73/15, A/73/648)	–	21 000	–
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	300	–
Total	177 359 500	4 817 700	182 177 200
29A. (2018) Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	9 707 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	152 300	–
Total	9 707 900	152 300	9 860 200
29B. (2018) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	16 864 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	331 000	–
Total	16 864 400	331 000	17 195 400
29C. (2018) Bureau de la gestion des ressources humaines	31 657 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	405 000	–
Total	31 657 200	405 000	32 062 200
29D. (2018) Bureau des services centraux d'appui	74 465 300		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	887 300	–
b) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	500	–
Total	74 465 300	887 800	75 353 100
29E. (2018) Bureau de l'informatique et des communications	47 458 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	559 700	–
Total	47 458 700	559 700	48 018 400
29F. Administration (Genève)	133 086 300		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	3 449 500	–

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)		
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions et à sa vingt-huitième session extraordinaire (A/73/477, A/73/477/Corr.1, A/73/637)	–	180 700	–
c) Incidences sur le budget-programme : appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/73/15, A/73/648)	–	2 800	–
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	5 600	–
Total	133 086 300	3 638 600	136 724 900
29G. Administration (Vienne)	36 662 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	805 300	–
Total	36 662 100	805 300	37 467 400
29H. Administration (Nairobi)	29 835 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	1 693 900	–
b) État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/73/344, A/73/426)	–	765 500	–
Total	29 835 400	2 459 400	32 294 800
29A. (2019) Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	52 230 400		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	784 400	–
b) Dixième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/73/389, A/73/169, A/73/607)	–	2 138 800	–
Total	52 230 400	2 923 200	55 153 600
29B. (2019) Département de l'appui opérationnel	89 215 500		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	1 042 100	–
b) Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes (A/73/412, A/73/649)	–	63 600	–
c) État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/73/370, A/73/370/Corr.1, A/73/635)	–	6 586 600	–
d) Prévisions révisées relatives à l'administration de la justice (A/73/217)	–	31 800	–
e) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	32 600	–
Total	89 215 500	7 756 700	96 972 200

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)		
29C. (2019) Bureau de l'informatique et des communications	47 253 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	580 700	–
Total	47 253 600	580 700	47 834 300
30. Contrôle interne	39 972 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	777 000	–
Total	39 972 000	777 000	40 749 000
31. Activités administratives financées en commun	12 339 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	19 600	–
Total	12 339 200	19 600	12 358 800
32. Dépenses spéciales	131 902 100		
Total	131 902 100	–	131 902 100
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	80 616 500		
a) État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/73/344, A/73/426)	–	5 829 400	–
b) Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/73/327, A/73/425)	–	3 419 000	–
c) Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/73/351, A/73/457)	–	445 000	–
d) Travaux de rénovation de l'Africa Hall et travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/73/355, A/73/616)	–	7 937 600	–
e) Cinquième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/73/395, A/73/157, A/73/25)	–	31 809 800	–
Total	80 616 500	49 440 800	130 057 300
34. Sûreté et sécurité	233 966 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493, A/73/625)	–	8 917 700	–
b) Travaux de rénovation de l'Africa Hall et travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/73/355, A/73/616)	–	29 000	–
Total	233 966 000	8 946 700	242 912 700

Chapitre	Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B	Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)		
35. Compte de l'ONU pour le développement	28 398 800		
Total	28 398 800	–	28 398 800
36. Contributions du personnel	494 901 900		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493 , A/73/625)	–	10 057 200	–
b) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/73/352/Add.1 , A/73/352/Add.2 , A/73/352/Add.2/Corr.1 , Add.4, A/73/352/Add.5 , A/73/498/Add.1 , A/73/498/Add.2)	–	12 568 300	–
c) Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes (A/73/412 , A/73/649)	–	94 100	–
d) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions et à sa vingt-huitième session extraordinaire (A/73/477 , A/73/477/Corr.1 , A/73/637)	–	60 000	–
e) Incidences sur le budget-programme : effets des rayonnements ionisants (A/C.5/73/8 , A/73/642)	–	4 400	–
f) Incidences sur le budget-programme : convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive (A/C.5/73/10 , A/C.5/73/10/Corr.1 , A/73/640)	–	51 600	–
g) Incidences sur le budget-programme : appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/73/15 , A/73/648)	–	11 000	–
h) Incidences sur le budget-programme : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (A/C.5/73/16 , A/73/647)	–	20 300	–
i) Prévisions révisées relatives à l'administration de la justice (A/73/217)	–	178 600	–
j) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	–	11 100	–
Total	494 901 900	23 056 600	517 958 500
Total, budget ordinaire	5 396 427 500	415 370 300	5 811 797 800

9. À sa 26^e séance, le 22 décembre 2018, la Commission a examiné les prévisions révisées de dépenses et de recettes de l'exercice biennal 2018-2019 à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi que le financement des crédits ouverts pour l'année 2019. Elle a pris à cet égard les décisions ci-après :

a) Approbation des crédits révisés de l'exercice biennal 2018-2019 (voir le paragraphe 60 du projet de résolution II A) ;

b) Approbation des prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir le paragraphe 60 du projet de résolution II B) ;

c) Approbation du projet de résolution sur le financement des crédits ouverts pour l'année 2019 (voir le paragraphe 60 du projet de résolution II C).

III. Examen des questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

10. À la 26^e séance, le 22 décembre, la Présidente de la Commission a présenté le projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ». On trouvera ci-après, à la suite des intitulés correspondants, la description de l'examen par la Commission des sections I à XIX du projet de résolution.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018

11. La Commission a examiné cette question à sa 13^e séance, le 8 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018 ([A/73/400](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/478](#)).

12. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Arabie saoudite, la Commission a examiné la section I du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018 ». À la même séance, elle a adopté la section I du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. I).

Prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix)

13. La Commission a examiné cette question à sa 14^e séance, le 9 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) ([A/73/402](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/492](#)).

14. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Canada, la Commission a examiné la section II du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) ». À la même séance, elle a adopté la section II du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. II).

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

15. La Commission a examiné cette question à sa 18^e séance, le 28 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et de la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ([A/73/379](#) et [A/73/379/Corr.1](#)) et du rapport

correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/580](#)).

16. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par la représentante du Japon, la Commission a examiné la section III du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ». À la même séance, elle a adopté la section III du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. III).

**Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires
au sein des tribunaux cambodgiens**

17. La Commission a examiné cette question à sa 9^e séance, le 26 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ([A/73/331](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/448](#)).

18. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par la représentante du Japon, la Commission a examiné la section IV du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Subvention pour la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ». À la même séance, elle a adopté la section IV du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. IV).

**Prévisions révisées relatives au Bureau de la Défenseuse des droits des victimes
au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble),
29B (Département de l'appui opérationnel) et 36 (Contributions du personnel)**

19. La Commission a examiné cette question à sa 25^e séance, le 14 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29B (Département de l'appui opérationnel) et 36 (Contributions du personnel) ([A/73/412](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/649](#)).

20. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Arabie saoudite, la Commission a examiné la section V du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Prévisions révisées relatives au Bureau de la Défenseuse des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29B (Département de l'appui opérationnel) et 36 (Contributions du personnel) ». À la même séance, elle a adopté la section V du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. V).

**État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège
de l'Organisation des Nations Unies**

21. La Commission a examiné cette question à sa 25^e séance, le 14 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies ([A/73/370](#) et [A/73/370/Corr.1](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/635](#)).

22. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de l'Autriche, la Commission a examiné la section VI du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies ». À la même séance,

elle a adopté la section VI du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. VI).

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

23. La Commission a examiné cette question à sa 6^e séance, le 18 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok ([A/73/327](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/425](#)).

24. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République dominicaine, la Commission a examiné la section VII du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok ». À la même séance, elle a adopté la section VII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. VII).

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

25. La Commission a examiné cette question à sa 21^e séance, le 7 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ([A/73/355](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/616](#)).

26. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République dominicaine, la Commission a examiné la section VIII du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulé « État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ». À la même séance, elle a adopté la section VIII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. VIII).

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

27. La Commission a examiné cette question à sa 6^e séance, le 18 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ([A/73/344](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/426](#)).

28. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République dominicaine, la Commission a examiné la section IX du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ». À la même séance, elle a adopté la section IX du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. IX).

Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

29. La Commission a examiné cette question à sa 10^e séance, le 1^{er} novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago ([A/73/351](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/457](#)).

30. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la République dominicaine, la Commission a examiné la section X du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulé « Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago ». À la même séance, elle a adopté la section X du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. X).

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

31. La Commission a examiné cette question à sa 24^e séance, le 12 décembre. Elle était saisie du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ([A/73/493](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/625](#)).

32. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Maroc, la Commission a examiné la section XI du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ». À la même séance, elle a adopté la section XI du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. XI).

Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

33. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Botswana, la Commission a examiné la section XII du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ». À la même séance, elle a adopté la section XII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. XII).

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

34. La Commission a examiné cette question à sa 16^e séance, le 16 novembre. Elle était saisie du cinquième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ([A/73/395](#)), de la note du Secrétaire général transmettant le deuxième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ([A/73/157](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/576](#)).

35. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Éthiopie, la Commission a examiné la section XIII du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ». À la même séance, elle a adopté la section XIII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. XIII).

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

36. La Commission a examiné cette question à ses 18^e, 19^e, 23^e, 24^e et 26^e séances, les 28 et 29 novembre et 12 et 22 décembre. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/73/352](#), [A/73/352/Corr.1](#), [A/73/352/Add.1](#), [A/73/352/Add.2](#), [A/73/352/Add.2/Corr.1](#), [A/73/352/Add.3](#), [A/73/352/Add.4](#), [A/73/352/Add.5](#), [A/73/352/Add.6](#), [A/73/352/Add.6/Corr.1](#) et [A/73/352/Add.6/Corr.2](#)) et des rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/498](#), [A/73/498/Add.1](#), [A/73/498/Add.2](#), [A/73/498/Add.3](#), [A/73/498/Add.4](#), [A/73/498/Add.5](#) et [A/73/498/Add.6](#)).

37. On trouvera dans le tableau ci-dessous les montants prévus en 2019 pour les missions politiques spéciales.

Récapitulatif des ressources nécessaires, par mission politique spéciale

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant approuvé pour 2019	Montant net des crédits additionnels pour 2019
I. Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général		
1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 775,8	2 684,2
2. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 179,9	2 289,3
3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	450,6	387,5
4. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559(2004) du Conseil de sécurité	361,2	313,3
5. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 887,1	2 159,0
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 160,8	15 851,3
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 494,4	1 535,0
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 400,4	5 018,7
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	16 994,3	19 722,7
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	7 007,8	7 078,8
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 220,3	1 126,5
Total partiel I	54 932,6	58 166,3
II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes		
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ^a	—	81,2
13. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 319,2	1 374,8
14. Groupe d'experts sur le Soudan	1 072,3	1 117,4
15. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 963,6	2 891,3
16. Groupe d'experts sur la Libye	1 406,3	1 537,4
17. Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 193,1	1 263,2

	Montant approuvé pour 2019	Montant net des crédits additionnels pour 2019
18. Groupe d'experts sur le Yémen	2 280,3	2 241,6
19. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 357,7	1 331,3
20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	6 481,8	6 520,6
21. Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	653,3	648,7
22. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 198,0	1 193,1
23. Groupe d'experts sur le Mali	1 348,0	1 488,5
24. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 945,5	2 707,6
25. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	11 029,8	10 969,9
26. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	19 525,9	19 525,9
Total partiel II	54 774,8	54 892,5
III. Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions		
27. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	12 700,7	12 373,5
28. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	16 868,8	18 508,6
29. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	102 785,0	104 611,1
30. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 033,5	3 005,4
31. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 501,0	3 509,2
32. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 842,1	9 678,2
33. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 263,7	7 289,7
34. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	76 298,8	76 154,6
35. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	65 323,5	62 907,7
Total partiel III	296 617,1	298 038,0
IV. Missions d'assistance des Nations Unies		
36. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	139 525,1	137 617,0
37. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	105 389,6	109 335,4
Total partiel IV	244 914,7	246 952,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	651 239,2	658 049,2
Crédits correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) [résolution 72/286 de l'Assemblée générale, par. 10 c)]	595,5	595,5
Total général (déduction faite des contributions du personnel)	651 834,7	658 644,7

	Montant approuvé pour 2019	Montant net des crédits additionnels pour 2019
<i>À déduire</i> : Montant imputé au solde inutilisé au titre des missions politiques spéciales (par. 41 de la section XIV du projet de résolution A/C.5/73/L.20)		(476 091,3)
Montant net des crédits additionnels (par. 42 de la section XIV du projet de résolution A/C.5/73/L.20)		182 553,4
Contributions du personnel (par. 43. de la section XIV du projet de résolution A/C.5/73/L.20)		12 568,3
Montant des crédits additionnels, contributions du personnel comprises		195 121,7

^a Le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée sera dissous en 2019. Le montant additionnel net à imputer au Groupe de contrôle représente le dépassement de dépenses prévu pour 2018.

38. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Norvège, la Commission a examiné la section XIV du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ».

39. À la même séance, la représentante de Cuba a proposé oralement un amendement au projet de résolution consistant à insérer deux nouveaux alinéas et deux nouveaux paragraphes dans la section XIV, libellés comme suit :

« *Rappelant* qu'elle ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger, sa portée, ses incidences ou la manière dont elle pourrait être appliquée,

Notant que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès, des produits et d'autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

Décide de supprimer les descriptifs, les fonctions, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès, les produits et autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide ;

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ».

40. À la même séance également, le représentant du Canada a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par la représentante de Cuba. Avant le vote, les représentants de la République islamique d'Iran, de l'Inde, du Nicaragua, de la République populaire démocratique de Corée, de la République arabe syrienne, du Bélarus, des Pays-Bas et de l'Autriche ont fait des déclarations.

41. Également à sa 26^e séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XIV du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), par 68 voix contre 24, et 48 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit² :

² Par la suite, la délégation de la République-Unie de Tanzanie a indiqué qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

Ont voté pour :

Afghanistan, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Cambodge, Cuba, Égypte, Érythrée, Fédération de Russie, Guinée, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Pakistan, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Timor-Leste, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Grenade, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Népal, Oman, Ouganda, Paraguay, Philippines, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Yémen.

Prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble)

42. La Commission a examiné cette question à sa 18^e séance, le 28 novembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (A/73/424) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/579).

43. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Autriche, la Commission a examiné la section XV du projet de résolution A/C.5/73/L.20, intitulée « Prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) ». À la même séance, elle a adopté la section XV du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. XV).

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2018

44. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant d'Israël, la Commission a examiné la section XVI du projet de résolution A/C.5/73/L.20, intitulée « Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique

internationale pour 2018 ». À la même séance, elle a adopté la section XVI du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. XVI).

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

45. La Commission a examiné cette question à sa 20^e séance, le 6 décembre. Elle était saisie du dixième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/73/389), de la note du Secrétaire général transmettant le septième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (A/73/169) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/607).

46. À sa 26^e séance, le 22 décembre, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Tchad, la Commission a examiné la section XVII du projet de résolution A/C.5/73/L.20, intitulée « Progiciel de gestion intégré (Umoja) ». À la même séance, elle a adopté la section XVII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. XVII).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions, ainsi qu'à sa vingt-huitième session extraordinaire

47. La Commission a examiné cette question à sa 25^e séance, le 14 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions, ainsi qu'à sa vingt-huitième session extraordinaire (A/73/477 et A/73/477/Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/637).

48. À sa 26^e séance, le 22 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions, ainsi qu'à sa vingt-huitième session extraordinaire » (A/C.5/73/L.5) déposé par les représentants de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et de la Suisse. À la même séance, le représentant de l'Autriche, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de tous les autres auteurs, a retiré le projet de résolution A/C.5/73/L.5.

49. À la même séance, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Arabie saoudite, la Commission a examiné la section XVIII du projet de résolution A/C.5/73/L.20, intitulée « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions, ainsi qu'à sa vingt-huitième session extraordinaire ».

50. À la même séance également, le représentant d'Israël a proposé oralement un amendement au projet de résolution consistant à insérer un nouveau paragraphe dans la section XVIII, libellé comme suit :

« Décide de ne pas allouer de ressources au titre de l'application de la résolution S-28/1 ».

51. À la 26^e séance également, le représentant du Koweït (au nom du Groupe des États arabes) a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant d'Israël. Avant le vote, le représentant du Bangladesh (au nom de l'Organisation de la coopération islamique) a fait une déclaration.

52. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XVIII du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), par 118 voix contre 4, et 19 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit³ :

Ont voté pour :

Australie, États-Unis d'Amérique, Israël, Libéria.

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Îles Salomon, Kenya, Myanmar, Panama, Paraguay, République de Corée, République dominicaine, Togo, Ukraine.

53. À la même séance, la Commission a adopté la section XVIII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. XVIII).

54. Le représentant d'Israël a fait une déclaration après l'adoption de la section XVIII du projet de résolution.

55. Les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, du Canada et du Myanmar ont également fait des déclarations après l'adoption de la section XVIII du projet de résolution.

Fonds de réserve

56. La Commission a examiné cette question à sa 25^e séance, le 14 décembre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées » ([A/C.5/73/18](#)) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/655](#)).

57. À sa 26^e séance, le 22 décembre, la Commission a examiné la section XIX du projet de résolution [A/C.5/73/L.20](#), intitulée « Fonds de réserve ». À la même séance,

³ Par la suite, la délégation kazakhe a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter contre.

elle a adopté la section XIX du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 60, projet de résolution I, sect. XIX).

Plan-cadre d'équipement

58. La Commission a examiné cette question à sa 13^e séance, le 8 novembre. Elle était saisie du seizième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/73/317), du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2017 [A/73/5 (Vol. V)], du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/73/353) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/468).

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

59. La Commission a examiné cette question à sa 2^e séance, le 10 octobre. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/73/222).

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

60. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale,

I Prévisions budgétaires révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport² ;
3. *Approuve* le plan-programme biennal révisé du programme 15 (Développement économique et social en Afrique) pour la période 2018-2019, tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général¹ ;
4. *Approuve également* la création de sept postes (4 P-5, 1 P-4 et 2 P-3) à compter du 1^{er} janvier 2019 au titre de la section 18A (Développement économique et social en Afrique) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;
5. *Approuve en outre* la suppression de sept postes (3 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) à compter du 1^{er} janvier 2019 au titre de la section 18A (Développement économique et social en Afrique) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

¹ A/73/400.

² A/73/478.

6. *Approuve* le reclassement d'un poste de classe P-5 à la classe P-4 à compter du 1^{er} janvier 2019 au titre de la section 18A (Développement économique et social en Afrique) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

II

Prévisions budgétaires révisées relatives à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix)

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴ ;
3. *Approuve* l'inscription d'un montant supplémentaire de 2 315 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ;
4. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 2 315 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

III

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rappelant sa résolution 58/284 du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution 59/294 du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010, la section IX de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, la section I de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, la section VII de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015, la section III de sa résolution 71/272 A du 23 décembre 2016 et la section VIII de sa résolution 72/262 A du 24 décembre 2017,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁵ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁶ ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ;
4. *Se félicite* que le Gouvernement sierra-léonais ait fourni au Tribunal spécial résiduel, y compris à son antenne de Freetown, un appui en nature et du personnel de sécurité ;
5. *Se félicite également* de l'appui fourni par plusieurs pays, notamment sous forme de contributions volontaires, de services dispensés à titre gracieux et d'aide en nature, pour l'hébergement des archives et des prisonniers du Tribunal spécial résiduel ;

³ A/73/402.

⁴ A/73/492.

⁵ A/73/379 et A/73/379/Corr.1.

⁶ A/73/580.

6. *Se dit gravement préoccupée* par les difficultés financières que connaît le Tribunal spécial résiduel, prie à cet égard le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour obtenir des contributions volontaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs et en tenant des consultations régulières avec les principales parties prenantes, de mettre en œuvre des stratégies novatrices de collecte de fonds, et de lui rendre compte de la question durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session ;

7. *Engage* tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour le financement du Tribunal spécial résiduel ;

8. *Rappelle* les paragraphes 19, 20 et 22 c) du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer à analyser plus en détail les solutions concernant les modalités à long terme pour le Tribunal spécial résiduel en recensant les économies susceptibles d'être réalisées et les mesures supplémentaires pouvant être prises en matière de transparence, de responsabilité et de rentabilité de l'utilisation de l'autorisation de dépenses, et de lui en rendre compte à la partie principale de sa soixante-quatorzième session ;

9. *Engage* le Tribunal spécial résiduel à œuvrer à l'achèvement de la numérisation complète des archives et à s'efforcer d'achever l'indexation et l'examen de tous les dossiers judiciaires avant la fin de 2019 ;

10. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 2 537 000 dollars afin de faire la soudure avec les contributions volontaires qui seront disponibles pour le financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et le prie de lui rendre compte, durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session, des engagements qu'il aura contractés ;

11. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux continue de fournir, moyennant remboursement, un appui logistique et administratif au Tribunal spécial résiduel, selon qu'il conviendrait et sans préjudice du mandat de l'une ou l'autre entité ;

IV

Subvention pour la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Rappelant la section I de sa résolution [68/247](#) B du 9 avril 2014, la section I de sa résolution [69/274](#) A du 2 avril 2015, la section IV de sa résolution [70/248](#) A, la section II de sa résolution [71/272](#) A et la section IV de sa résolution [72/262](#) A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁷ ;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁸ ;

3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens ;

⁷ [A/73/331](#).

⁸ [A/73/448](#).

4. *Engage* les Chambres extraordinaires à prendre des mesures appropriées pour faire des économies et réaliser des gains d'efficacité, et à bien s'acquitter de leur mandat judiciaire d'une manière transparente, responsable et économique ;

5. *Prie* le Secrétaire général d'engager des consultations avec les Chambres extraordinaires et le Gouvernement cambodgien en vue de commencer à élaborer un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires, notamment en ce qui concerne la réduction des activités, et de déterminer les éventuelles fonctions résiduelles qui devront être exercées une fois le mandat achevé ;

6. *Autorise* le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 7,5 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et le prie de lui rendre compte dans son prochain rapport des engagements qu'il aura contractés ;

7. *Rappelle* le paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif, dans lequel ce dernier affirme à nouveau qu'il faut intensifier les activités de collecte de fonds, notamment en augmentant le nombre de donateurs, et engage tous les États Membres à verser des contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires afin de leur permettre de s'acquitter rapidement de leur mandat ;

V

Prévisions révisées relatives au Bureau de la Défenseuse des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29B (Département de l'appui opérationnel) et 36 (Contributions du personnel)

Rappelant sa résolution [71/297](#) du 30 juin 2017 et la section X de sa résolution [72/262](#) A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁰ ;
3. *Approuve* la conversion des quatre emplois de temporaire en postes [1 poste de sous-secrétaire général, 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;
4. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 836 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (772 500 dollars) et 29B (Département de l'appui opérationnel) (63 600 dollars) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;
5. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 94 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve ;

⁹ [A/73/412](#).

¹⁰ [A/73/649](#).

VI
État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail
au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Rappelant la section V de sa résolution [67/246](#), la section III de sa résolution [67/254](#) A du 12 avril 2013, la section IV de sa résolution [68/247](#) B, la section VII de sa résolution [69/274](#) A, la section XVI de sa résolution [71/272](#) A et la section XI de sa résolution [72/262](#) A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹¹ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹² ;
3. *Réaffirme* que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail doivent avoir pour objectif d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'Organisation, ainsi que le cadre de travail du personnel ;
4. *Réaffirme également* que l'aménagement des modalités de travail doit faire partie intégrante de toutes les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte dans son prochain rapport de la mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail ;
5. *Rappelle* le paragraphe 11 de la section XI de sa résolution [72/262](#) A, et prie à nouveau le Secrétaire général d'actualiser la circulaire qu'il a publiée sur les formules d'organisation du travail plus souples ;
6. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte qu'il soit pleinement donné suite à ses décisions et que tout se déroule conformément au plan de mise en œuvre du projet, tout en répondant aux besoins des fonctionnaires, en assurant leur bien-être et en veillant à la productivité ;
7. *Prie également* le Secrétaire général de poursuivre la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail à New York en 2019, le nombre de fonctionnaires par étage ne devant pas dépasser 140, et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session ;
8. *Note* que le coût effectif par étage partiel n'est pas sensiblement inférieur à celui par étage complet, et prie le Secrétaire général de rechercher de nouvelles économies à cet égard et de lui en rendre compte dans son prochain rapport ;
9. *Se félicite* que la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail à New York ait permis de mettre fin aux contrats de location du bâtiment de la United Nations Federal Credit Union sis à Court Square Place (Long Island City) et des bâtiments sis au 300 East 42^e Rue et 220 East 42^e Rue (New York), et que le Secrétaire général n'ait pas l'intention de résilier d'autres contrats de location en 2019 ;
10. *Demande* au Secrétaire général d'envisager des solutions propres à garantir l'autofinancement du projet et de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain rapport qu'il lui soumettra ;
11. *Approuve*, pour l'équipe chargée du projet, le maintien de trois emplois de temporaire [1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] en 2019 ;

¹¹ [A/73/370](#) et [A/73/370/Corr.1](#).

¹² [A/73/635](#).

12. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses à hauteur de 12 700 600 dollars pour financer le coût du projet en 2019 ;

13. *Ouvre* un crédit d'un montant de 6 586 600 dollars au titre de la composante 5 [Division de l'administration (New York)] du chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

VII

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rappelant la section XII de sa résolution [70/248 A](#), la section IV de sa résolution [71/272 A](#) et la section XIII de sa résolution [72/262 A](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹³ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁴ ;
3. *Prend note avec satisfaction* des efforts que continue de faire l'État thaïlandais, pays hôte, pour faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok ;
4. *Salue* les mesures visant à faciliter la coopération avec le pays hôte et engage la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à poursuivre le dialogue sur les modalités de coopération ;
5. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel au savoir, aux technologies et aux moyens locaux à toutes les étapes du projet de construction, selon qu'il convient ;
6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans retard et dans les limites du budget ;
7. *Souligne* que le Bureau des services centraux d'appui devrait continuer de prendre une part active à la supervision du projet de sorte que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre en compte les enseignements et les pratiques optimales dégagés des précédents projets de construction et de rénovation, et notamment de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement ;
9. *Rappelle* le paragraphe 11 de la section XIII de sa résolution [72/262 A](#), et réaffirme que les montants des fonds de réserve non utilisés doivent être reportés d'une année sur l'autre et que les soldes inutilisés doivent être restitués aux États Membres une fois le projet terminé, à savoir en 2023 ;

¹³ [A/73/327](#).

¹⁴ [A/73/425](#).

10. *Rappelle également* le paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour atténuer les risques liés au projet ;

11. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements applicables de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

12. *Rappelle* les paragraphes 9 et 10 du rapport du Comité consultatif et approuve le cahier des charges affiné du projet, y compris les locaux transitoires sur place et la nouvelle construction proposée ;

13. *Rappelle également* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des renseignements détaillés sur les futurs revenus locatifs résultant de la mise en œuvre de la stratégie relatives aux locaux transitoires ;

14. *Rappelle en outre* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif, note avec préoccupation que des travaux essentiels tels que la mise aux normes en matière de sécurité incendie et de sécurité des personnes n'avaient pas été prévus, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que, à l'issue du projet, les bâtiments dûment rénovés soient conformes aux normes et aux codes de construction applicables, notamment pour ce qui est des risques sismiques et de la sécurité au travail, dans le respect du calendrier et du budget qu'elle a approuvés ;

15. *Engage* le Secrétaire général à continuer de s'adapter avec souplesse aux changements dus à des facteurs internes ou externes pour que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget qu'elle a approuvés ;

16. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer des informations détaillées et actualisées sur le plan de mise en œuvre des travaux relatifs à la sécurité incendie et à la sécurité des personnes dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet qu'il doit lui présenter à sa soixante-quatorzième session ;

17. *Approuve* la création de deux emplois de temporaire [1 administrateur chargé de la logistique et de la coordination (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant informaticien (agent local)] à compter du 1^{er} janvier 2019 au sein de l'équipe d'appui au projet au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

18. *Ouvre* un crédit de 4 484 500 dollars au titre des activités de projet pour 2019, dont 1 065 500 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 3 419 000 au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

VIII

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rappelant sa résolution [56/270](#) du 27 mars 2002, la section IX de sa résolution [62/238](#) du 22 décembre 2007, la section I de sa résolution [63/263](#) du 24 décembre 2008, sa résolution [64/243](#) du 24 décembre 2009, la section III de sa résolution [65/259](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section II de sa résolution [67/246](#), la section III de sa résolution [68/247](#) A du 27 décembre 2013, la section V de sa

résolution 69/262 du 29 décembre 2014, la section IX de sa résolution 70/248 A, la section V de sa résolution 71/272 A et la section XII de sa résolution 72/262 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁵ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁶ ;
3. *Se félicite* que l'État éthiopien, pays hôte, continue de se mobiliser pour faciliter la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux et la rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall, à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ;
4. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources durable globale et au cas par cas en vue d'obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements applicables de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
5. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements applicables de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
6. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel au savoir, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux aux fins de l'exécution du projet à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, selon qu'il convient ;
7. *Se félicite* de l'achèvement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux (immeuble Le Zambèze) et des ouvrages connexes, et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays hôte en vue d'assurer la bonne clôture du projet dans son ensemble ;
8. *Note avec satisfaction* que le Secrétaire général est résolu à veiller à ce que l'authenticité historique et architecturale de l'Africa Hall soit préservée lors de sa rénovation, et souligne qu'il importe de continuer à consulter les principales parties prenantes, notamment le Gouvernement du pays hôte, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour défendre l'objectif de préservation du patrimoine ;
9. *Prie* le Secrétaire général d'en faire davantage pour faire connaître dans le monde l'importance historique de l'Africa Hall et la place qu'il occupe dans le patrimoine africain, et pour cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche régionaux et internationaux, notamment les universités et musées, spécialisés dans l'histoire et la culture de l'Afrique ;
10. *Rappelle* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de procéder à une estimation du nombre potentiel de visiteurs au Africa Hall, de proposer différentes formules concernant les billets d'entrée en fonction du type de visiteurs, compte tenu de la capacité de payer, et d'élaborer une stratégie de communication plus précise, une fois achevée la rénovation de l'Africa

¹⁵ A/73/355.

¹⁶ A/73/616.

Hall et de son centre des visiteurs, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

11. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans les délais prévus et dans les limites du budget ;

12. *Souligne* que le Bureau des services centraux d'appui devrait continuer de prendre une part active à la supervision du projet de sorte que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

13. *Souligne également* que le Bureau des services de contrôle interne doit continuer d'exercer son contrôle sur la rénovation de l'Africa Hall, selon qu'il convient, et de rendre compte de ses principales constatations ;

14. *Engage* le Secrétaire général à continuer de collaborer avec le Comité des parties prenantes, le Conseil consultatif et le pays hôte pour assurer la coordination des efforts avec la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau des services centraux d'appui et ainsi faciliter la bonne exécution du projet ;

15. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour atténuer les risques et suivre de près le projet de rénovation de l'Africa Hall afin d'éviter tout nouveau retard ;

16. *Prie également* le Secrétaire général de faire le point sur la gestion des principaux risques et les mesures d'atténuation prises en conséquence en vue de respecter le calendrier approuvé du projet et d'éviter les dépassements de coûts, et de veiller à ce que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget qu'elle a approuvés, et lui demande de lui présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

17. *Souligne* qu'il importe de tenir compte de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la planification et l'exécution du projet, et prie à cet égard le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations sur les gains d'efficacité énergétique envisagés et sur les économies de coûts devant en résulter ;

18. *Engage* le Secrétaire général à prendre des mesures de prudence pour éviter tout dépassement des coûts, en contrôlant par exemple les frais de voyage, afin que les dépenses restent dans les limites du budget opérationnel prévu pour le projet, conformément aux dispositions applicables du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation¹⁷ ;

19. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce qu'à chaque étape du projet, les prévisions de dépenses soient fondées sur un examen approfondi et actualisé des besoins sur le terrain, et lui demande de faire figurer des informations détaillées sur ce sujet dans ses prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

20. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'état d'avancement des projets de construction et des travaux de rénovation des installations de conférence, y compris l'Africa Hall et le centre des visiteurs, en précisant notamment le montant des dépenses et de l'ensemble des coûts afférents au projet ;

¹⁷ [ST/SGB/2013/4](#).

21. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à collaborer avec le pays hôte et de faire le point sur le terrain proposé pour le parc de stationnement réservé aux visiteurs dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

22. *Approuve* l'ouverture d'un crédit de 8 931 100 dollars aux fins du projet pour 2019, dont 964 500 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 7 937 600 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 29 000 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

IX

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rappelant la section XIV de sa résolution [72/262](#) A du 24 décembre 2017,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁸ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations énoncées que le Comité consultatif a formulées dans son rapport¹⁹;
3. *Constate* que le pays hôte joue un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies à Nairobi et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec lui à cet égard ;
4. *Exprime sa gratitude* au pays hôte pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui, autant qu'il conviendra, comme cela a été le cas pour d'autres projets de construction de l'Organisation à Nairobi;
5. *Engage* le Secrétaire général à continuer d'avoir recours, selon qu'il convient, au savoir, aux technologies, aux matériaux et aux moyens locaux, en particulier aux matériaux disponibles ou fabriqués sur place lors du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi;
6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus;
7. *Souligne* que le Bureau des services centraux d'appui devrait continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
8. *Prie* le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des projets de construction et de rénovation du même ordre, pour ce qui est de la planification, de la conception et de la mise en œuvre du projet de remplacement des bâtiments A à J ;

¹⁸ [A/73/344](#).

¹⁹ [A/73/426](#).

9. *Engage* le Secrétaire général à continuer de tout mettre en œuvre pour éviter toute erreur dans le calendrier d'exécution des travaux, compte tenu de l'incidence que de telles erreurs peuvent avoir sur les coûts et les délais d'achèvement du projet.

10. *Prend note* des alinéas a) et d) du paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif, et demande à recevoir une proposition actualisée, y compris des informations plus précises sur le cahier des charges, le montant total maximum du projet et la stratégie d'exécution;

11. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements pertinents de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

12. *Approuve* la création de six emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux) rattachés à l'équipe de gestion du projet et à l'équipe d'appui à Nairobi et d'un emploi de temporaire (P-3) à New York pour assurer la coordination du projet, dont le titulaire sera affecté au Service de la gestion des biens immobiliers au Siège et dont le coût sera partagé avec le projet de rénovation du bâtiment nord du siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

13. *Ouvre un crédit* d'un montant de 6,595 millions de dollars, dont 765 500 dollars au chapitre 29H [Administration (Nairobi)] et 5 829 400 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019;

X

Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Rappelant la section VII de sa résolution [69/274 A](#), la section VI de sa résolution [70/248 B](#) et la section V de sa résolution [72/262 A](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁰, et le rapport correspondant du Comité consultatif²¹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁰ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²¹ ;
3. *Constate* que les pays hôtes jouent un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec eux à cet égard ;
4. *Remercie* le Gouvernement chilien des efforts qu'il continue de fournir, en sa qualité de pays hôte, pour appuyer et faciliter les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
5. *Rappelle* le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements pertinents de l'Organisation, et de lui fournir des

²⁰ [A/73/351](#).

²¹ [A/73/457](#).

informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus;

7. *Souligne* que le Bureau des services centraux d'appui devrait continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

8. *Rappelle* le paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif et se félicite de l'intention manifestée par le Secrétaire général de prendre des mesures d'atténuation des risques liés au projet pendant la phase d'études techniques, et le prie de faire le point des résultats de l'analyse selon la méthode de Monte Carlo dans le prochain rapport d'étape;

9. *Prie* le Secrétaire général de continuer à mettre au point une stratégie visant à assurer une utilisation rationnelle de l'énergie en redirigeant l'électricité produite vers les autres bâtiments du complexe de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et en transférant l'excédent éventuel au réseau national, le cas échéant;

10. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif et note avec préoccupation que certains éléments tels que le matériel de sûreté et de sécurité étaient prévus pour des travaux essentiels auparavant inconnus, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que, à l'issue du projet, les bâtiments dûment rénovés soient conformes aux codes et normes de construction, notamment aux dispositions en faveur des personnes handicapées en matière d'accessibilité et de technologie, d'atténuation des risques sismiques et de sécurité au travail;

11. *Prie* le Secrétaire général de fournir des informations plus détaillées sur le projet de mise aux normes parasismiques dans ses prochains rapports sur la rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

12. *Rappelle* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif, et prie le Secrétaire général d'inscrire les dépenses afférentes aux voyages à une rubrique distincte afin d'assurer la transparence des ressources nécessaires;

13. *Rappelle également* le paragraphe 28 du rapport du Comité consultatif, et

a) Approuve l'ensemble du projet proposé, son coût maximal et sa stratégie d'exécution ;

b) Approuve également la création de deux emplois de temporaire (agents locaux) à compter du 1er janvier 2019 au sein de l'équipe spéciale de gestion du projet, au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

c) Prend note de la création proposée du poste de coordonnateur de projet (P-3), dont l'approbation est demandée dans le cadre du projet de remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et du financement conjoint de ce poste dans la limite des coûts de ces deux projets ;

d) Ouvre un crédit de 676 700 dollars pour le projet en 2019, soit 231 700 dollars au chapitre 21 (Développement économique en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 445 000 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

e) Approuve la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour le projet;

14. *Décide* de réduire de 50 000 dollars le coût des locaux transitoires;

15. *Décide également* de réduire le coût maximum du projet compte tenu du paragraphe 14 ci-dessus;

XI

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019²² et le rapport correspondant du Comité consultatif²³,

Rappelant ses résolutions [72/263](#) A à C du 24 décembre 2017, [72/262](#) C et [72/266](#) B du 5 juillet 2018 et sa décision [72/558](#) du 5 juillet 2018,

1. *Réaffirme* le processus budgétaire qu'elle a approuvé dans ses résolutions [41/213](#) du 19 décembre 1986 et [42/211](#) du 21 décembre 1987 et confirmé dans des résolutions ultérieures ;

2. *Prend acte* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme²² ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²³ ;

4. *Approuve* une augmentation nette de 109 801 400 dollars des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 et une diminution nette de 2 823 900 dollars des prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2018-2019, à répartir entre les chapitres des dépenses et des recettes, comme il est indiqué dans le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme;

XII

Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Rappelant sa résolution 73/_ du _ décembre 2018 relative à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies,

1. *Rappelle* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif, consultatif, et décide d'approuver la création de deux postes de juriste (P-3), soit un à Genève et un à Nairobi, d'un poste d'assistant juridique [agent des services généraux (Autres classes)] à Genève, et d'un poste d'assistant juridique [agent des services généraux (agent local)] à Nairobi en lieu et place d'emplois de temporaire, et décide de maintenir à New York les deux emplois de temporaire [1 juriste (P-3) et 1 assistant juridique (agent des services généraux) (Autres classes)]²⁴.

2. *Ouvre un crédit* supplémentaire d'un montant brut de 1 396 000 dollars (montant net : 1 218 000 dollars), avant actualisation des coûts, dont 1 186 200 dollars au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 31 800 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) et 178 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant compensé par l'inscription

²² [A/73/493](#).

²³ [A/73/625](#).

²⁴ [A/73/428](#).

d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019;

3. *Ouvre également un crédit* de 178 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

XIII

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rappelant la section XI de sa résolution [64/243](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section V de sa résolution [68/247 A](#), les sections III et VII de sa résolution [69/262](#), la section X de sa résolution [70/248 A](#), la section XVIII de sa résolution [71/272 A](#) et la section XVI de sa résolution [72/262 A](#),

Ayant examiné le cinquième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève²⁵, la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève²⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁷,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général²⁵ ;
2. *Prend note* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport²⁶ et approuve les recommandations de celui-ci ;
3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport²⁷ ;
4. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève ;
5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le plan patrimonial stratégique soit intégralement exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget d'ensemble qu'elle a approuvés dans sa résolution [70/248 A](#) ;
6. *Réaffirme* qu'elle approuve le cahier des charges, le calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial et le montant estimatif des dépenses, qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses pour la période allant de 2014 à 2023 ;
7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace et le respect de la transparence et du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans retard et dans les limites du budget ;
8. *Se déclare préoccupée* par les risques accrus de retard dans l'exécution du projet, et prie le Secrétaire général de prendre rapidement des mesures afin d'atténuer ces risques ;
9. *Prie le Secrétaire général* de faire tout son possible pour éviter que le budget augmente, en appliquant de bonnes méthodes de gestion, et de veiller à ce que l'exécution du plan stratégique patrimonial soit achevée sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

²⁵ [A/73/395](#).

²⁶ [A/73/157](#).

²⁷ [A/73/576](#).

10. *Prend note* des paragraphes 18, 19, 20, 21, 22 et 23 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas approuver l'installation d'un système de ventilation et de climatisation au Palais des Nations dans le cadre du plan stratégique patrimonial;

11. *Félicite* l'Office des Nations Unies à Genève pour l'action qu'il mène en vue d'éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées, l'encourage à poursuivre dans cette voie, et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans les prochains rapports d'étape du Secrétaire général;

12. *Souligne* que les États Membres s'engagent à faire en sorte que le remboursement annuel des prêts contractés auprès du pays hôte soit effectué intégralement et sans retard;

13. *Décide* de continuer à utiliser le compte pluriannuel des travaux de construction en cours ouvert dans le cadre du budget ordinaire pour financer les dépenses afférentes au plan stratégique patrimonial pour 2019 ;

14. *Décide également* que, durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session, elle reprendra l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial et étudiera la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées et à jour sur ces questions ;

15. *Décide en outre* de revenir sur la question de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session ;

16. *Remercie* les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer à les solliciter activement, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation et des accords concernant les dons au bénéfice du plan, pour qu'ils versent des contributions volontaires et des contributions en nature, et de continuer également à chercher à obtenir des dons auprès d'entités privées, de façon à réduire le montant devant être mis en recouvrement auprès des États Membres ;

17. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de continuer à envisager la possibilité d'inviter d'autres entités des Nations Unies à installer leurs bureaux au Palais des Nations une fois que celui-ci aura été rénové ;

18. *Affirme de nouveau* que tous les revenus locatifs et toutes les recettes provenant de la valorisation du patrimoine foncier dont l'Organisation est propriétaire à Genève seront inscrits au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019;

19. *Prie une nouvelle fois* le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit pris tout le soin nécessaire des œuvres d'art, chefs-d'œuvre et autres cadeaux lors de la phase du plan stratégique patrimonial consacrée à l'étude technique et pendant les travaux de rénovation du Palais des Nations, et lui demande de coopérer avec les États Membres qui souhaitent s'occuper de ceux dont ils ont fait don ;

20. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que l'achat de matériel et de services pour les besoins du chantier se fasse dans le strict respect des règles et règlements en vigueur et des dispositions de ses résolutions régissant la passation des marchés de l'Organisation des Nations Unies ;

21. *Rappelle* le paragraphe 16 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015, réaffirme qu'il importe que la passation des marchés se fasse de manière transparente, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'équipe chargée du projet tienne pleinement compte des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en

transition lorsqu'elle passe des contrats, notamment de sous-traitance, et de l'informer des mesures qui sont prises pour augmenter les chances de ces fournisseurs d'emporter des marchés dans le cadre de l'exécution du plan stratégique patrimonial et des progrès accomplis à cet égard ;

22. *Décide* d'ouvrir, pour 2019, un crédit de 31 809 800 dollars, soit 30 123 900 francs suisses, au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019;

XIV

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rappelant la section XIX de sa résolution [71/272](#) A, la section VII de sa résolution [71/272](#) B, la section XXII de sa résolution [72/262](#) A, la section II de sa résolution [72/262](#) C et sa décision [72/558](#),

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général²⁸ et les rapports correspondants du Comité consultatif²⁹,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général²⁸ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports²⁹ ;
3. *Affirme* que les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales,
4. *Réaffirme* sa volonté d'examiner les modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales et les recommandations du Comité consultatif et se dit résolue à examiner la question en vue de prendre une décision, sans préjuger du résultat, durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session ;
5. *Espère* que les budgets des missions politiques spéciales seront examinés plus tôt dans le cadre du passage à un cycle budgétaire annuel. et souligne qu'il importe que le Comité consultatif passe en revue les budgets de ces missions suffisamment à l'avance pour qu'elle ait le temps de prendre des décisions en connaissance de cause;
6. *Prie le* Secrétaire général de présenter les projets de budget des missions politiques spéciales au plus tard durant la dernière semaine d'octobre;
7. *Souligne* l'importance du financement qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies;
8. *Rappelle*, comme elle l'a déjà prescrit, que le recours aux consultants externes doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée ;

²⁸ [A/73/352](#), [A/73/352/Corr. 1](#), [A/73/352/Add.1](#), [A/73/352/Add.2](#), [A/73/352/Add.2/Corr.1](#), [A/73/352/Add.3](#), [A/73/352/Add.4](#), [A/73/352/Add.5](#), [A/73/352/Add.6](#), [A/73/352/Add.6/Corr. 1](#) et [A/73/352/Add.6/Corr.2](#).

²⁹ [A/73/498](#), [A/73/498/Add.1](#), [A/73/498/Add.2](#), [A/73/498/Add.3](#), [A/73/498/Add.4](#), [A/73/498/Add.5](#) et [A/73/498/Add.6](#).

9. *Souligne* qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission politique spéciale, afin, en particulier, de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions ;

10. *Souligne également* qu'il importe de mettre au point un système global de gestion de la performance, et prie le Secrétaire général d'élaborer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour aider les missions à mesurer les progrès accomplis dans l'exécution de leur mandat et de faire le point de la question dans son prochain rapport;

11. *Rappelle* le paragraphe 55 du rapport du Comité consultatif³⁰ et prie le Secrétaire général d'examiner les fonctions du Bureau d'appui commun de Koweït et de présenter ses conclusions dans le prochain projet de budget ;

12. *Décide* de ne pas créer ni de supprimer de postes ou d'emplois de temporaire au Bureau d'appui commun de Koweït;

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

13. *Décide* d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des voyages pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre;

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

14. *Prend note* de l'intention du Secrétaire général d'étendre le domaine de compétence de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud à la région de la Corne de l'Afrique, et décide d'allouer le montant des ressources demandé pour le Bureau de l'Envoyé spécial;

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

15. *Décide* d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général pour l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs;

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi

16. *Accueille favorablement* l'œuvre de médiation que mène la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre du dialogue interburundais en vue de régler les problèmes politiques, préconise la poursuite de cette action par la Communauté et engage la communauté internationale à continuer de fournir un appui en fonction des besoins ;

17. *Décide* de supprimer un poste temporaire de logisticien (P -3);

³⁰ A/73/498.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar

18. *Décide* de réduire de moitié le montant des ressources demandées au titre des transports terrestres ;

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

19. *Prend note* du paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif³¹ ;

20. *Rappelle* le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif³¹ et prie le Secrétaire général de fournir une justification claire de la corrélation entre l'augmentation du nombre d'années de service et la réduction éventuelle des risques de sécurité pour les membres des groupes d'experts ;

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

21. *Note* que le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée n'a pas été renouvelé et décide de ne pas approuver le projet de budget correspondant ;

Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité

22. *Décide* d'appliquer un taux de vacance de 36.4 pour cent aux postes créés pour assurer la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité en date du 20 juillet 2015 ;

23. *Décide* également d'accepter la suppression d'un poste temporaire de la classe P-3 et d'un poste temporaire d'agent des services généraux, comme l'a proposé le Secrétaire général ;

Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

24. *Rappelle* le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif³² et prie le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain projet de budget de l'Équipe d'enquêteurs toutes les propositions pertinentes issues de la réévaluation des structures organisationnelles, du niveau des effectifs et des ressources nécessaires, à laquelle il sera procédé compte tenu de l'expérience effective de l'Équipe sur le terrain ;

25. *Décide* de créer un poste d'assistant (finances) et deux postes d'assistant (ressources humaines), réservés à des agents locaux qui seront basés à Bagdad ;

26. *Décide également* de réduire de 500 000 dollars le montant des ressources à allouer au titre des dépenses opérationnelles à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes ;

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

27. *Décide* de réduire de 3 pour cent le montant des ressources à allouer au titre des dépenses opérationnelles aux missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III ;

³¹ A/73/498/Add.2.

³² A/73/498/Add.6.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

28. *Rappelle* le paragraphe 5 de la section XIX de sa résolution 70/248 A et décide de conserver un poste temporaire d'assistant (budget et finances) (agent local) jusqu'au 31 décembre 2019 en le transformant en emploi de temporaire (autre que pour les réunions) ;

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

29. *Se félicite* des mesures prises par le Secrétaire général en prévision des élections qui se tiendront en 2020 ;

30. *Prend note* du paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif³³ et décide de créer les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) suivants : deux emplois de spécialiste des affaires électorales (P-4), deux emplois d'observateur électoral adjoint (administrateur recruté sur le plan national) et un emploi d'assistant administratif (agent local) ;

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

31. *Prend note* du paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif³³ et décide de conserver les postes temporaires suivants : un poste de spécialiste des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) ;

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

32. *Prend note avec satisfaction* des travaux de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ;

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

33. *Décide* de réduire de 3 pour cent le montant des ressources à allouer à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan au titre des dépenses opérationnelles ;

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

34. *Décide* de réduire de 3 pour cent le montant des ressources à allouer à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq au titre des dépenses opérationnelles ;

35. *Prie instamment* le Secrétaire général de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les postes existants en postes soumis à recrutement national chaque fois que possible, de renforcer les capacités locales de la Mission et de lui rendre compte de la question dans les prochains projets de budget ;

36. *Rappelle* le paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif³⁴ et souligne que l'appui administratif fourni par la Mission à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes doit donner lieu à remboursement ;

37. *Décide* de supprimer tous les postes qui, au 1^{er} janvier 2019, étaient vacants depuis plus de deux ans ;

³³ [A/73/498/Add.3.](#)

³⁴ [A/73/498/Add.5.](#)

38. *Prend note* du paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif³⁴ et décide de ne pas créer trois postes temporaires de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) ;

39. *Rappelle* le paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif³⁴ et décide de ne pas supprimer sept postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national ;

40. *Approuve*, pour les 36 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, un budget d'un montant global de 651 239 200 dollars, et un montant de 595 500 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à financer par les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

41. *Approuve également* l'imputation d'un montant de 476 091 300 dollars sur le solde, d'un montant équivalent, des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, compte tenu d'un dépassement de crédits estimé à 6 810 000 dollars en 2018 ;

42. *Décide* d'ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213, un crédit supplémentaire de 182 553 400 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;

43. *Décide également* d'ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 un crédit d'un montant de 12 568 300 dollars, contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

XV

Prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble)

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁶,

Réaffirmant sa résolution 72/279 du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Soulignant à nouveau que le système des coordonnateurs résidents doit disposer d'un financement suffisant, prévisible et durable pour pouvoir apporter à chaque situation une solution cohérente, efficace, efficiente et responsable dictée par les priorités et besoins de chaque pays et rappelant les dispositions du paragraphe 10 de sa résolution 72/279,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général³⁵ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁶ ;
3. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources

³⁵ A/73/424.

³⁶ A/73/579.

humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées ;

4. *Réaffirme également* l'article 153 de son Règlement intérieur ;

5. *Réaffirme en outre* que le système des coordonnateurs résidents doit rester axé sur le développement durable, l'objectif premier en étant l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, conformément au caractère intégré du Programme de développement durable à l'horizon 2030³⁷, aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'au principe de la direction et de l'appropriation nationales ;

6. *Se félicite* que le Secrétaire général se soit fermement engagé à réaffecter aux activités de développement, notamment à la coordination, les montants associés aux gains d'efficacité résultant de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et le prie de rendre compte de ces réaffectations selon les modalités convenues ;

7. *Se félicite également* de la transparence avec laquelle le Secrétaire général a communiqué le budget global du système des coordonnateurs résidents, qui figure à l'annexe II de son rapport, et ne doute pas qu'il continuera, à l'avenir, de faire preuve de la même transparence lorsqu'il communiquera des projets de budget à titre informatif ;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le financement du système des coordonnateurs résidents ne pèse pas sur les ressources consacrées par ailleurs au développement et provenant des montants mis en recouvrement auprès des États Membres ;

9. *Se félicite* des contributions volontaires déjà versées au fonds d'affectation spéciale et incite les donateurs à en verser davantage, selon que de besoin ;

10. *Rappelle* le paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif et recommande au Secrétaire général d'administrer le fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹⁷ ;

11. *Note* que les organes directeurs des organisations membres continueront d'approuver le montant de la contribution à verser par chaque organisation au titre de l'accord de partage des coûts ;

12. *Rappelle* le paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif et attend avec intérêt le rapport annuel que le Secrétaire général doit lui présenter en application de sa résolution 72/279 ;

13. *Prie* le Secrétaire général d'informer les États Membre des déficits de financement actuels et potentiels du système des coordonnateurs résidents ;

14. *Souligne* que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire ;

15. *Se félicite* que le Secrétaire général se soit engagé à parvenir à l'équilibre géographique et à la parité des sexes parmi les coordonnateurs résidents et le prie de rendre compte, selon les modalités convenues, des progrès accomplis en ce sens ;

16. *Attend avec intérêt* la présentation en 2020, au Comité consultatif, à la Cinquième Commission et aux organes directeurs des entités membres du Groupe des

³⁷ Résolution 70/1.

Nations Unies pour le développement durable, de la nouvelle formule de partage des coûts applicable à partir de 2021, selon laquelle les contributions seront fonction de la participation de chaque organisme, à proportion des services utilisés ;

17. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 13 571 800 dollars sous forme de subvention destinée au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées en 2019, au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, et prie le Secrétaire général de rendre compte de l'utilisation qui en est faite.

XVI

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2018

Ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur³⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁹,

1. *Rappelle* sa résolution 73/_ du _ décembre 2018 ;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général³⁸ ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport³⁹ ;

XVII

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Rappelant la section II de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, la section II de sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243, la section II.A de sa résolution 65/259, sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011, la section III de sa résolution 66/263 du 21 juin 2012, la section III de sa résolution 67/246, sa résolution 68/246 du 27 décembre 2013, les sections IV et VI de sa résolution 69/274 A, la section XVII de sa résolution 70/248 A, la section XIV de sa résolution 71/272 A et la section XXI de sa résolution 72/262 A,

Ayant examiné le dixième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré⁴⁰, la note du Secrétaire général transmettant le septième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré⁴¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁴⁰ et de la note du Secrétaire général⁴¹ ;
2. *Prend également acte* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport⁴¹ et approuve les recommandations qui y figurent ;
3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations énoncées dans le rapport du Comité consultatif⁴² ;
4. *Appelle l'attention* sur les investissements faits par les États Membres et constate avec préoccupation que le montant total des prévisions de dépenses au titre du projet Umoja a plus que doublé, passant de 248,3 millions de dollars en 2007 à

³⁸ A/C.5/73/2.

³⁹ A/73/446.

⁴⁰ A/73/389.

⁴¹ A/73/169.

⁴² A/73/607.

543,96 millions de dollars en 2019, et que le coût complet a été revu à la hausse en 2018 et devrait se chiffrer à 1,414 milliard de dollars d'ici à 2030 ;

5. *Prend note* de la conclusion formulée par le Comité des commissaires aux comptes au paragraphe 1 du résumé de son rapport, selon laquelle Umoja reste un outil essentiel pour la réforme et la modernisation de l'administration de l'Organisation des Nations Unies ;

6. *Réaffirme* que le succès de la mise en service d'Umoja exige l'appui et l'adhésion complets de la haute direction et une coopération étroite et continue avec les principales parties prenantes et prie le Secrétaire général de veiller à obtenir ces éléments au moyen des mécanismes de responsabilisation et de gestion de la performance, surtout au niveau de la haute direction ;

7. *Se félicite* qu'Umoja soit utilisé par 46 500 membres du personnel répartis dans 420 sites et note qu'il s'agit là d'une réalisation majeure ;

8. *Salue* les progrès accomplis en vue de l'achèvement de la mise en service d'Umoja et de la diminution parallèle des incidents liés au progiciel ;

9. *Déplore* les retards intervenus dans la mise en service intégrale d'Umoja-Extension 2 et prie à cet égard le Secrétaire général de continuer à exécuter le projet dans le respect du budget et du calendrier approuvés et de lui rendre compte en détail de l'achèvement de la mise en exploitation d'Umoja au plus tard à sa soixante-quatorzième session ;

10. *Rappelle* les paragraphes 10 et 29 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, réaffirme qu'il faut que le projet soit planifié et géré de façon rigoureuse pour que la mise en service d'Umoja se déroule conformément au calendrier, sans nouvelle interruption ni nouveau retard, et demande que le prochain rapport d'étape donne des informations actualisées complètes sur les derniers éléments du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement ;

11. *Prie* le Secrétaire général de faire le point, dans son prochain rapport d'étape, des progrès accomplis en ce qui concerne l'achèvement du projet et des dépenses engagées ;

12. *Prie également* le Secrétaire général, dans le cadre du plan de déploiement d'Umoja, de veiller à ce que l'Organisation soit prête à tirer profit des changements apportés à ses modes de fonctionnement afin d'éviter d'avoir à faire face à des répercussions imprévues et à mener d'autres examens de l'exécution du projet, qui pourraient entraîner des changements par rapport aux éléments qui avaient été prévus et une dérive des coûts et remettre en cause les avantages escomptés ;

13. *Rappelle* les paragraphes 16 et 17 du rapport du Comité consultatif, prie instamment le Secrétaire général d'achever à titre prioritaire l'établissement d'un plan de valorisation des avantages réaliste et de rassembler en toute transparence des informations sur les avantages qualitatifs et quantitatifs qu'Umoja a permis d'obtenir, en tenant pleinement compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et le prie de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'étape, sans porter préjudice aux procédures budgétaires établies ni aux prérogatives de la Cinquième Commission, qui est chargée des questions administratives et budgétaires ;

14. *Prie de nouveau* le Secrétaire général d'utiliser, lors de l'élaboration de plans de valorisation des avantages réalistes pour les entités responsables, une méthode applicable à toutes, de donner des précisions sur les avantages tant qualitatifs que quantitatifs ainsi que sur les hypothèses et les processus sur lesquels repose la

valorisation des avantages et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session ;

15. *Demande à nouveau* au Secrétaire général de renforcer les capacités et de consolider le savoir-faire interne nécessaire à l'exploitation du progiciel de gestion intégré afin que le savoir-faire des consultants soit transmis au personnel affecté aux programmes et au projet, ce qui permettrait de conserver les connaissances acquises au sein de l'Organisation, d'être moins tributaire des services de consultant et de réduire les coûts qui y sont associés, lesquels représentent une proportion importante des coûts du projet, et le prie de présenter des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport ;

16. *Rappelle* le paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'exposer de façon détaillée dans son prochain rapport d'étape la manière dont l'équipe Umoja sera intégrée aux services du Secrétariat, y compris les mesures visant à garantir que le projet Umoja repose sur un modèle de fonctionnement viable ;

17. *Réaffirme* qu'il importe de disposer véritablement d'une formation de qualité pour faciliter l'exploitation d'Umoja, prie le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les cadres supérieurs adoptent une stratégie globale et pérenne concernant la formation et le renforcement des capacités dans leurs unités administratives et à ce que l'ensemble des utilisateurs soient bien formés avant la mise en service de toute fonctionnalité et, à cet égard, le prie d'adopter des indicateurs de succès qualitatifs et quantitatifs qui permettent d'évaluer l'utilité de la formation reçue ;

18. *Prend note* des mesures qui ont été prises jusqu'à présent pour remédier à l'insuffisance de la formation, y compris le lancement d'une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne, et prie le Secrétaire général de fournir plus d'informations sur le rapport coût-efficacité et l'efficacité de la nouvelle stratégie de formation et de la nouvelle plateforme dans son prochain rapport ;

19. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à apporter des améliorations et à contrôler les changements à mesure que le projet avance, dans le respect du calendrier et du budget approuvés ;

20. *Prie* le Secrétaire général d'atteindre les objectifs du projet et d'achever la mise en service du progiciel en décembre 2019 au plus tard ;

21. *Souligne* qu'il importe de continuer à tenir pleinement compte des enseignements tirés des précédentes étapes de la mise en service du progiciel lors de la préparation des étapes suivantes, afin que celles-ci se déroulent plus aisément et n'exigent pas de lourdes mesures de stabilisation qui entraîneraient de nouveaux retards, une augmentation des coûts et d'autres risques, et engage le Secrétaire général à prendre en considération les enseignements tirés de l'expérience dans la planification et les préparatifs de toutes les étapes du projet ;

22. *Note* qu'une meilleure coordination s'impose entre le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau de l'informatique et des communications et le Bureau Umoja et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour désactiver immédiatement l'accès à Umoja de tous les fonctionnaires retraités et de tous les membres du personnel ayant quitté l'Organisation, à l'exception de l'accès aux fonctions rassemblées dans le portail Umoja-Personnel, selon que de besoin ;

23. *Note également* les mesures prises par le Secrétaire général pour estimer les coûts indirects et le coût complet d'Umoja et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à actualiser l'étude de viabilité consacrée à Umoja, d'affiner les estimations relatives au coût complet, de fournir des informations détaillées sur les besoins relatifs à la maintenance après le déploiement complet des modules

composant Umoja-Extension 2 et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session ;

24. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de tout faire pour éliminer les dépassements de crédits en obtenant des gains d'efficacité et en gérant le projet de façon avisée et d'éviter toute nouvelle révision à la hausse du budget au cours des dernières phases du projet, qui mèneront au déploiement intégral d'Umoja ;

25. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts, dans les négociations avec les fournisseurs liés à Umoja, y compris les fournisseurs de logiciels de gestion intégrés, afin d'assurer à l'Organisation un bon rapport coût-efficacité et le meilleur rapport qualité-prix en ce qui concerne les achats effectués dans le cadre d'Umoja ;

26. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que tous les contrats de services liés à Umoja soient passés dans le strict respect des principes généraux applicables aux achats énoncés dans les dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière et d'étudier dans ce cadre la possibilité d'attribuer un marché à plusieurs fournisseurs, de façon à mieux faire jouer la concurrence entre les fournisseurs retenus ;

27. *Note* que toutes les composantes d'Umoja-Extension 2 seront déployées avant la fin de 2019 et prie le Secrétaire général d'examiner, à partir de 2019, la possibilité de déclasser le poste de Sous-Secrétaire général ;

28. *Approuve* les crédits demandés au titre du projet dans le dixième rapport d'étape pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019, qui se chiffrent à 15 515 600 dollars ;

Budget-programme

29. *Approuve* un montant de 2 138 800 dollars au titre de la composante 1 (Bureau du Secrétaire général adjoint) du chapitre 29A du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), correspondant à la part supplémentaire imputée au budget ordinaire du coût du projet Umoja jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

30. *Prend note* du fait qu'un montant de 9 757 200 dollars sera demandé dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

Ressources extrabudgétaires

31. *Note* que, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, des dépenses d'un montant de 3 619 600 dollars seront financées au moyen de ressources extrabudgétaires ;

XVIII

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions, ainsi qu'à sa vingt-huitième session extraordinaire

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁴³ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴⁴,

⁴³ A/73/477 et A/73/477/Corr.1.

⁴⁴ A/73/637.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁴³ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴⁴ ;
3. *Approuve* la création, avec effet au 1^{er} janvier 2019, d'un poste temporaire de classe P-3 au titre du chapitre 24 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice 2018-2019 ;
4. *Ouvre* un crédit supplémentaire d'un montant de 27 940 000 dollars, dont 1 406 400 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 11 120 400 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques), 15 232 500 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme), 180 700 dollars au chapitre 29F [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ;
5. *Ouvre également* un crédit de 60 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, compensé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

XIX

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 110 900 dollars.

Projets de résolution II A à C

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

A

Ouverture de crédits révisés pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale

Décide d'augmenter de 415 370 300 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le crédit de 5 396 427 500 dollars qu'elle a ouvert pour l'exercice biennal 2018-2019 dans ses résolutions [72/263](#) A du 24 décembre 2017 et [72/262](#) C et [72/266](#) B du 5 juillet 2018 :

Chapitre		Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
		(Dollars É.-U.)				
	Titre I. <i>Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>					
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	119 854 000	17 441 900		137 295 900	
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	625 634 900	15 844 800		641 479 700	
	Total partiel	745 488 900	33 286 700		778 775 600	
	Titre II. <i>Affaires politiques</i>					
3.	Affaires politiques	1 230 981 500	188 011 100		1 418 992 600	
4.	Désarmement	24 332 800	956 600		25 289 400	
5.	Opérations de maintien de la paix	101 620 400	4 504 600		106 125 000	
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	7 616 200	179 500		7 795 700	
	Total partiel	1 364 550 900	193 651 800		1 558 202 700	
	Titre III. <i>Justice internationale et droit international</i>					
7.	Cour internationale de Justice	47 792 500	1 756 700		49 549 200	
8.	Affaires juridiques	50 311 200	22 757 000		73 068 200	
	Total partiel	98 103 700	24 513 700		122 617 400	
	Titre IV. <i>Coopération internationale pour le développement</i>					
9.	Affaires économiques et sociales	159 560 400	2 757 300		162 317 700	
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 736 400	171 800		10 908 200	
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 116 400	302 600		16 419 000	
12.	Commerce et développement	130 694 300	4 784 100		135 478 400	
13.	Centre du commerce international	37 354 000	—		37 354 000	
14.	Environnement	39 603 700	925 700		40 529 400	
15.	Établissements humains	20 971 900	1 531 000		22 502 900	
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	39 688 200	1 100 600		40 788 800	

<i>Chapitre</i>		<i>Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B</i> <i>Augmentation/ (diminution)</i> <i>Montant révisé des crédits ouverts</i>		
		<i>(Dollars É.-U.)</i>		
17.	ONU-Femmes	16 304 000	240 100	16 544 100
	Total partiel	471 029 300	11 813 200	482 842 500
	<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>			
18.	Développement économique et social en Afrique	157 539 100	6 769 600	164 308 700
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	99 570 400	5 676 500	105 246 900
20.	Développement économique en Europe	61 723 600	1 959 800	63 683 400
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	112 450 200	4 362 900	116 813 100
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	73 466 000	(90 300)	73 375 700
23.	Programme ordinaire de coopération technique	65 808 900	7 700	65 816 600
	Total partiel	570 558 200	18 686 200	589 244 400
	<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
24.	Droits de l'homme	202 779 100	27 242 800	230 021 900
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	86 106 200	27 500	86 133 700
26.	Réfugiés de Palestine	56 863 300	(1 899 000)	54 964 300
27.	Aide humanitaire	33 055 100	489 300	33 544 400
	Total partiel	378 803 700	25 860 600	404 664 300
	<i>Titre VII. Information</i>			
28.	Information	177 359 500	4 817 700	182 177 200
	Total partiel	177 359 500	4 817 700	182 177 200
	<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>			
29A. (2018)	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	9 707 900	152 300	9 860 200
29B. (2018)	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	16 864 400	331 000	17 195 400
29C. (2018)	Bureau de la gestion des ressources humaines	31 657 200	405 000	32 062 200
29D. (2018)	Bureau des services centraux d'appui	74 465 300	887 800	75 353 100
29E. (2018)	Bureau de l'informatique et des communications	47 458 700	559 700	48 018 400
29F.	Administration (Genève)	133 086 300	3 638 600	136 724 900
29G.	Administration (Vienne)	36 662 100	805 300	37 467 400
29H.	Administration (Nairobi)	29 835 400	2 459 400	32 294 800
29A. (2019)	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	52 230 400	2 923 200	55 153 600
29B. (2019)	Département de l'appui opérationnel	89 215 500	7 756 700	96 972 200
29C. (2019)	Bureau de l'informatique et des communications	47 253 600	580 700	47 834 300
	Total partiel	568 436 800	20 499 700	588 936 500

Chapitre		Montant approuvé dans les résolutions 72/263 A à C, 72/262 C et 72/266 B			Augmentation/ (diminution)	Montant révisé des crédits ouverts
		(Dollars É.-U.)				
	Titre IX. <i>Contrôle interne</i>					
30.	Contrôle interne	39 972 000	777 000			40 749 000
	Total partiel	39 972 000	777 000			40 749 000
	Titre X. <i>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>					
31.	Activités administratives financées en commun	12 339 200	19 600			12 358 800
32.	Dépenses spéciales	131 902 100	—			131 902 100
	Total partiel	144 241 300	19 600			144 260 900
	Titre XI. <i>Dépenses d'équipement</i>					
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	80 616 500	49 440 800			130 057 300
	Total partiel	80 616 500	49 440 800			130 057 300
	Titre XII. <i>Sûreté et sécurité</i>					
34.	Sûreté et sécurité	233 966 000	8 946 700			242 912 700
	Total partiel	233 966 000	8 946 700			242 912 700
	Titre XIII. <i>Compte pour le développement</i>					
35.	Compte pour le développement	28 398 800	—			28 398 800
	Total partiel	28 398 800	—			28 398 800
	Titre XIV. <i>Contribution du personnel</i>					
36.	Contribution du personnel	494 901 900	23 056 600			517 958 500
	Total partiel	494 901 900	23 056 600			517 958 500
	Total	5 396 427 500	415 370 300			5 811 797 800

B
Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale,

Décide d'augmenter de 10 175 500 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant des recettes qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 dans ses résolutions [72/263](#) A du 24 décembre 2017 et [72/262](#) C et [72/266](#) B du 5 juillet 2018, soit 552 311 800 dollars :

	<i>Prévisions de recettes</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Prévisions révisées</i>
<i>Chapitre des recettes</i>	<i>(dollars É.-U.)</i>		
Chapitre premier des recettes	498 969,9	23 132,6	522 102,5
Chapitre 2 des recettes	49 171,7	(5 497,5)	43 674,2
Chapitre 3 des recettes	4 170,2	(7 459,6)	(3 289,4)
Total	552 311,8	10 175,5	562 487,3

C

Financement des crédits ouverts pour l'année 2019

L'Assemblée générale,

Décide que, pour l'année 2019 :

1. Les crédits ouverts au budget, d'un montant total de 3 113 344 150 dollars des États-Unis, composé de la moitié des crédits qu'elle a ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 dans sa résolution [72/263](#) A du 24 décembre 2017, soit 2 698 453 650 dollars, de la réduction de 479 800 dollars approuvée pour l'exercice biennal dans ses résolutions [72/262](#) C et [72/266](#) B du 5 juillet 2018 et de l'augmentation des crédits approuvée au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, soit 415 370 300 dollars, seront financés conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, comme suit :

- a) 48 768 250 dollars financés comme suit :
 - i) 26 670 950 dollars correspondant à la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal dans sa résolution [72/263](#) B du 24 décembre 2017 ;
 - ii) 12 957 100 dollars correspondant à la réduction du montant des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal au paragraphe 1 de sa résolution B ci-dessus ;
 - iii) 6 482 500 dollars correspondant à l'augmentation des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 par rapport aux prévisions révisées qu'elle avait approuvées dans ses résolutions [72/253](#) A et B du 24 décembre 2017 ;
 - iv) 28 571 900 dollars correspondant à l'excédent une fois établi le montant définitif des dépenses au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ;
- b) 3 064 575 900 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution [73/271](#) du 22 décembre 2018, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. Conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, il sera déduit des contributions mises en recouvrement la part de chaque État Membre dans le montant total de 276 349 450 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se répartit comme suit :

- a) 249 484 950 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvées pour l'exercice biennal dans sa résolution [72/263](#) B ;
- b) 23 132 600 dollars correspondant à l'augmentation des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée au paragraphe 1 de sa résolution B ci-dessus ;
- c) 3 731 900 dollars correspondant à l'augmentation des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 par rapport aux prévisions révisées qu'elle avait approuvées dans ses résolutions [72/253](#) A et B.

¹ [ST/SGB/2013/4](#).